



**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

**© 1986**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

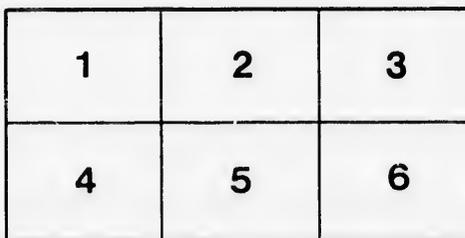
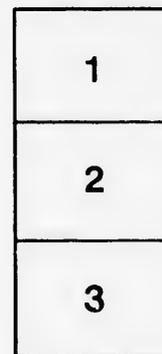
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec  
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

- I.
- II. A
- III. M
- IV. A
- V. I
- VI. A

MONSIEUR

Vous  
pastorale  
*copale de*

Veuil  
seconde  
dans les  
sur la co  
n'avez pa  
mande fa

Dans la

M. L. Vay

(No. 83.)

Circulaire au clergé.

{ ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,  
29 février, 1879.

- I. Visite pastorale.
- II. Au sujet de la réserve du parjure.
- III. Mandements à faire relier.
- IV. Application et honoraire de la seconde messe. quand on est autorisé à biner.
- V. Indulgences de la formule de consécration au Sacré Cœur de Jésus qui se trouve dans l'appendice du rituel.
- VI. Annales de la Propagation de la foi.

MONSIEUR,

I.

Vous recevrez avec la présente l'itinéraire de la visite pastorale de 1879, et des *notes concernant la visite épiscopale dans le diocèse de Québec.*

Veillez publier le mandement (No. 37) fait pour la seconde visite pastorale, avec une légère modification dans les premières phrases. Il faut aussi lire le prône sur la confirmation (App. pages 40 et 252). Si vous n'avez pas ce mandement, il vous sera envoyé sur demande faite au secrétaire.

II.

Dans la circulaire No. 43, 26 avril 1875, la réserve

du parjure a été soumise à plusieurs dispositions spéciales que les circonstances exigeaient. A compter de la réception de la présente ; 1° le pouvoir d'absoudre *des cas réservés* renfermera aussi celui d'absoudre du parjure ; 2° les déclarations et facultés accordées dans les articles 1, 2 et 3 du décret XIII de notre cinquième concile, (page 54) s'appliqueront au parjure comme aux autres cas réservés.

Pour répondre à des questions qui m'ont été posées sur cette matière, je crois utile de vous citer ici deux extraits de la théologie de Gousset, traité du décologue, Nos. 471 et 477.

“ Celui qui affirme par serment comme vrai ce qu'il croit faux, ou comme sincère une promesse qu'il n'a pas l'intention d'accomplir, se rend coupable de *parjure*, d'un péché mortel qui n'admet pas de légèreté de matière.” (Cette faute est certainement réservée dans cette province.)

“ Il y a certainement péché mortel à ne pas exécuter, quand on le peut, la promesse en matière grave qu'on a confirmée par serment. Mais y a-t-il *parjure* à ne pas l'exécuter, à rétracter l'intention qu'on avait dès le principe de tenir à ses engagements ? C'est une question controversée. L'un et l'autre sentiment sont certainement probables. Par conséquent, dans les diocèses où le parjure serait réservé, *il ne faudrait pas faire tomber la réserve sur la violation d'un serment promissoire.*”

J'ajouterai cependant qu'il faut certainement regarder comme coupable de *parjure* réservé, celui qui affirme, *sous son serment d'office*, comme vraie une chose qu'il croit fausse. Il en est de même du témoin qui est toujours censé parler *sous le serment* qu'il a prêté de dire la vérité.

V.  
matie  
1871  
prem  
aussi  
docur  
mise

Le  
qu'il  
biner  
memb  
célèbr  
cas p  
la Co

Da  
évêqu  
on lit  
“ buit  
“ sace  
“ eade  
“ vale  
nière  
mais s  
il pou

Aux  
(1874)  
Cœur  
che ap  
les cha  
gences

## III.

Vous avez déjà reçu deux exemplaires de la table des matières traitées dans mes mandements et circulaires de 1871 à 1878 inclusivement. Elle est commune aux deux premiers volumes, que vous êtes invité à faire relier aussitôt que possible, aux frais de la fabrique à qui ces documents appartiennent. Une de ces tables doit être mise à la fin de chaque volume.

## IV.

Le 14 septembre dernier, la S. C. du Concile a jugé qu'il est permis aux prêtres qui sont dûment autorisés à biner, d'appliquer la seconde messe à un confrère défunt, membre d'une société dont les règles exigent que l'on célèbre pour chaque associé qui vient à mourir. C'est le cas pour notre société des messes, Société Saint-Joseph, la Congrégation... (Acta S. Sedis, vol. XI, p. 283.)

Dans une lettre de la Propagande adressée à tous les évêques qui sont sous sa juridiction, le 15 octobre 1863, on lit ce qui suit : "Ordinariis missionum facultas tribuitur indulgendi ut, justa et gravi causa intercedente, sacerdotes sibi subditi etiam pro secunda missa in eadem die celebranda stipendium percipere possint et valeant." La permission n'est pas donnée d'une manière générale à tous ceux qui sont autorisés à biner ; mais si quelqu'un croit avoir de *justes et graves raisons*, il pourra l'obtenir

## V.

Aux pages 101 et 322 de notre appendice du rituel (1874), se trouve la formule de consécration au Sacré Cœur de Jésus, qui doit être lue chaque année le dimanche après l'octave de la Fête-Dieu. Cette formule, avec les changements ci-après indiqués, a été enrichie d'indulgences par un induit du 25 juillet 1877, reproduit à la

suite de cette circulaire, et dont j'ai différé la promulgation parce que j'en avais demandé une modification qui n'a pas été accordée. Vous voudrez bien remarquer que l'indulgence plénière est accordée au premier JEUDI et non pas au premier vendredi de chaque mois. Voici la liste des Indulgences attachées à cette formule en latin ou fidèlement traduite.

1. PLÉNIÈRE, une fois, à la fête du Sacré Cœur, ou pendant l'octave ; aux conditions ordinaires de la confession, de la communion, de la visite d'une église avec prière aux intentions du Souverain Pontife ; il faut ajouter la récitation de cette formule, ou bien l'audition attentive et dévote de cette récitation faite publiquement dans une église ou ailleurs.

2. PLÉNIÈRE, tous les premiers jeudis du mois, aux mêmes conditions.

3. PLÉNIÈRE, une fois par mois, au jour que chacun peut choisir, aux mêmes conditions, pourvu que l'on ait récité ou entendu réciter cette formule avec attention et dévotion tous les jours du mois.

4. SEPT ANS ET SEPT QUARANTAINES, une fois par jour, pourvu qu'on la récite ou entende réciter avec contrition, attention et dévotion.

En accordant ces indulgences le Saint-Père a ordonné quelques petits changements que je vous prie de faire *immédiatement* dans l'appendice, afin que les fidèles jouissent de ces privilèges.

Page 101, avant dernière ligne, retrancher *des brebis*, et substituer *de tous ceux*.

Page 102, 5e ligne, après *Pontife* ajoutez *N*.

“ “ 6e ligne, après *heureux* ajoutez *sur la terre*.

1.—S.  
2.—S.  
3.—S.  
4.—S.  
5.—S.  
6.—St  
7.—Lo  
8.—S.  
9.—St  
10.—S.  
11.—S.  
12.—St  
13.—St  
14.—N.  
15.—S.  
16.—St  
17.—S.  
18.—S.  
19.—S.  
20.—Inv  
21.—St  
22.—S.  
23.—S.  
24.—S.  
25.—S.  
26.—S.  
27.—S.  
28.—S.  
29.—S.  
30.—S.  
31.—S.  
32.—S.  
33.—S.  
34.—S.  
35.—S.  
36.—S.  
37.—N.-D.

## ITINERAIRE DE LA VISITE PASTORALE DE 1879.

1.—S. Nicolas .....	<i>Lundi</i> , 9, 10 juin.
2.—S. Etienne.....	10, 11 “
3.—S. Agapit.....	11, 12 “
4.—S. Apollinaire.....	<i>Fête-Dieu</i> , 12, 13 “
5.—S. Antoine .....	13, 14 “
6.—Ste. Croix.....	14, 15 “
7.—Lotbinière.....	<i>Dim.</i> 15, 16 “
8.—S. Jean Deschaillons (a).....	16, 17, 18 “
9.—Ste. Emmelie.....	18, 19 “
10.—S. Edouard.....	19, 20 “
11.—S. Flavien .....	20, 21 “
12.—Sto. Anastasie.....	21, 22 “
13.—Sto. Julie (b).....	<i>Dim.</i> 22, 23 “
14.—N.-D. de Lourdes.....	23 “
15.—S. Calixte.....	24, 25 “
16.—Ste. Sophie .....	25, 26 “
17.—S. Ferdinand (c).....	26, 27 “
18.—S. Adrien.....	28 “
19.—S. Pierre Baptiste.....	<i>Dim</i> 29 “
20.—Inverness et Leeds (d) .....	29, 30 “
21.—Ste Agathe.....	30, 1 juillet.
22.—S. Gilles .....	<i>Mardi</i> , 1, 2 “
23.—S. Narcisse.....	2, 3 “
24.—S. Patrice.....	3, 4 “
25.—S. Sylvestre.....	4, 5 “
26.—S. Pierre de Broughton.....	5, 6 “
27.—S. Cœur de Marie.....	<i>Dim.</i> 6, 7 “
28.—S. Cœur de Jésus .....	7, 8 “
29.—S. Sévérin .....	8, 9 “
30.—S. Elzéar .....	9, 10 “
31.—S. Bernard.....	10, 11 “
32.—S. Isidore. ...	11, 12 “
33.—S. Lambert.....	12, 13 “
34.—S. Jean Chrysostôme.....	<i>Dim.</i> 13, 14 “
35.—S. Romuald .....	en septembre.
36.—S. David.....	“
37.—N.-D. de Lévis.....	en octobre.

- (a) Visite particulière à Ste. Philomène le 17 après-midi ; départ à 2 h.  
 (b) Coucher à Ste. Julie le 23 au soir ; messe et confirmation à N. D. de  
 Lourdes, à 8 h., le 24 ; dîner à Ste. Julie et départ à 2 h. pour S. Calixte.  
 (c) Coucher à S. Ferdinand le 27 au soir ; messe et confirmation à S. Adrien  
 à 8 h., le 24 ; dîner et coucher à S. Ferdinand ; messe et confirmation à S.  
 Pierre Baptiste à 8 h. le 29 ; dîner à Inverness.  
 (d) Le 29, l'entrée solennelle à Inverness se fera à 1½ h., et ensuite visite  
 particulière à Leeds, si le temps le permet.

Page 10

Dans la

10e lig  
et substitu

15e lig

16e lig

18e lig

Les an  
 sont prête  
 ou faire re  
 le compte  
 grette de  
 ont beso  
 œuvre ; l  
 donner da  
 Unis a di  
 et s'augme  
 comme un  
 peut contr  
 lation. Sa  
 de Chicou  
 pour le di  
 S. Martin  
 noms ne f  
 1877. Ce  
 de S. Pam  
 soupirent  
 donner un  
 progrès qu

Page 102, 8e ligne, après *vous* ajoutez *pour toujours*.

Dans la formule en anglais, page 322.

10e ligne de la formule, retranchez *the sheep which* et substituez *all those whom*.

15e ligne, après *Pontiff* ajoutez *N*.

16e ligne, après *happy*, ajoutez *upon the earth*.

18e ligne, après *ourselves*, ajoutez *for ever*.

## VI.

Les annales de la Propagation de la foi pour février, sont prêtes à être distribuées. Vous êtes prié de retirer ou faire retirer le paquet destiné à votre paroisse Par le compte-rendu de l'œuvre pour l'année 1878, je regrette de voir que certaines paroisses de l'archidiocèse ont besoin d'être stimulées en faveur de cette belle œuvre ; les unes ne fournissent rien, d'autres pourraient donner davantage. Depuis que l'émigration aux Etats-Unis a diminué, les nouveaux établissements se forment et s'augmentent rapidement et nous devons considérer comme un acte de patriotisme et de religion tout ce qui peut contribuer à favoriser ce mouvement de notre population. Sans compter les nouvelles missions du diocèse de Chicoutimi, on trouve dans la liste des allocations pour le diocèse de Québec, les missions de S. Marcel, de S. Martin, de S. Philémon et de S. Stanislas, dont les noms ne figurent pas dans le compte-rendu de l'année 1877. Celles du Sacré Cœur de Marie, de S. Adrien et de S. Pamphile, qui datent de quelques années à peine, soupirent après le moment où il me sera possible de leur donner un prêtre résident. Voilà une faible idée des progrès qui fait la colonisation et des ressources dont on

a besoin pour que les courageux colons ne demeurent pas privés des secours religieux.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement.

✠ E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.

INDULTUM.

SSm̄s Dm̄s Nr Pius PP. IX in audientia habita die 26 julii 1877 ab infrascripto Cardinali Præfecto Sac. Congnis Indulgentiis Sacrisque Reliquiis præpositæ omnibus utriusque sexus christifidelibus in Quebecensi Provincia degentibus qui præfatam consecrationis formulam rite approbatam in quocumque idiomate, dummodo versio sit fidelis, recitaverint vel publice sive in ecclesia sive alibi recitatam devote et attente audierint benigne concessit ut Indulgentiam plenariam consequi possint et valeant ipsa die festi Sacratissimi Cordis Jesu, item diebus infra octavam una vice tantum lucranda, nec non singulis primis feriis quintis in mense, modo vere pœnitentes, confessi et sacra communione refecti aliquam ecclesiam visitaverint ibique per aliquod temporis spatium juxta mentem Sanctitatis Suae pie oraverint. Insuper iisdem ut supra dispositis qui eandem consecrationis formulam singulis diebus vel devote recitaverint, vel recitatam devote et attente audierint Indulgentiam pariter plenariam una vice singulis mensibus consequendam elargitus est. Ipsam tandem consecrationis formulam corde saltem contrito ac devote recitantibus vel recitatam devote et attente audientibus Indulgentiam septem annorum totidemque quadragenarum semel in die lucrificandam clementer indulsit. Præsenti

in perp  
Contra

Datu  
julii 18

in perpetuum valituro absque ulla Brevis expeditione.  
Contrariis quibuscumque non obstantibus.

Datum Romæ ex Secretaria ejusdem S. C. die 26  
julii 1877.

AL. CARD. OREGLIA A S. STEPHANO, Præf.

A. Paniri, Secretarius.

